



## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service technique

**Objet : Demande de subvention concernant l'aménagement d'une maison de santé  
rue Michel PEROT**

### Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le protocole signé entre l'URPS-ML et l'ARS IDF le 6 juillet 2017, ayant pour objectif de participer au financement des dépenses d'investissement relatives à la création, l'extension et la restructuration (rénovation/mises aux normes) des MSP et des cabinets de groupe ;

**Considérant** que la commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE souhaite réaliser des travaux dans l'ancienne poste afin d'y aménager 3 cabinets médicaux pour y accueillir les professions médicales et renforcer la maison de santé ;

**Considérant** que la commune est éligible au dispositif d'aide aux dépenses d'investissement proposé par l'URPS-ML et l'ARS IDF ;

**Considérant** que la commune est également éligible au dispositif régional : la Région soutient la création de nouvelles structures d'exercice collectif (MSP, centres de santé, cabinets de groupe, maisons médicales de garde) favorisant l'accès aux soins des Franciliens ;

### DÉCIDE

**Article I :** d'approuver le plan de financement prévisionnel au stade d'avant-projet détaillé concernant les travaux d'aménagement de la maison de santé rue M. Pérot ;

Désignation	Maison de santé HT	Maison de santé TTC (TVA 20%)	Désignation	Recettes
Honoraires maîtrise d'œuvre	21 800,00 €	26 160,00 €	ARS (40% de 250 000€)	100 000,00 €
SPS et bureau de contrôle	3 900,00 €	4 680,00 €	Région (30% de 250 000€)	75 000,00 €
<b>Travaux</b>	<b>249 890,00 €</b>	<b>299 868,00 €</b>	Fonds propres	182 701,40 €
Imprévus (5% du montant des travaux)	12 494,50 €	14 993,40 €		
Agencement des parties communes	10 000,00 €	12 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>298 084,50 €</b>	<b>357 701,40 €</b>		<b>357 701,40 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20230112-2023-03-AR  
Date de réception préfecture : 12/01/2023

**Article 2 :** de solliciter des subventions auprès de tous organismes susceptibles d'apporter une aide financière sur ces dossiers, notamment l'agence régionale de santé Ile de France et la région Ile de France et de signer tous les documents s'y rapportant,

**Article 3 :** de s'engager à financer la part des travaux restant à charge.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 12 janvier 2023

Mis en ligne le **12/01/2023**  
Document rendu exécutoire le **12/01/2023**  
Certifié par le Maire Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**

Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de  
communes Gally Mauldre

**Gilles STUDNIA**

